

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

13 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 13 septembre 2021 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

| |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

Assemblée ordinaire du 13 septembre 2021

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture Excavation Émilien Simard au montant de 10 330.50 \$ \$ pour travaux route du Petit-Canada;
 - 4.3 Affectation du solde disponible du règlement d'emprunt # 269 pour l'assainissement des eaux usées au service de la dette;
5. Résolution pour fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;
6. Dépôt du rapport sur l'économie de l'eau potable;
7. Suivi de dossier entretien des routes;
8. Suivi de dossier programmation # 2 TECQ mandat ingénieur;
9. VARIA

10. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2021-09-123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 13 septembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2021-09-124 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AOÛT 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021.

ADOPTÉE

2021-09-125 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 17 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 17 août au 13 septembre 2021, pour un montant 42,911.24 \$ numérotés consécutivement de 3741 à 3759 pour les chèques de payes et de 6017 à 6051 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2021-09-126 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD – TRAVAUX ROUTE DU PETIT-CANADA – FACTURE # 607227

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Excavation Émilien Simard facture # 607227 – 10 330.50 \$ plus taxes
Travaux route Petit-Canada

Cette facture sera remboursée avec les montants réservés dans « fonds entretien voies publiques ».

ADOPTÉE

**2021-09-127 AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT # 269**

Considérant que la municipalité a un solde disponible du règlement d'emprunt numéro 269 fermé au montant de 47 574.06 \$;

Considérant que la municipalité doit procéder à un refinancement le 13 décembre 2021;

Considérant que la municipalité peut utiliser ce solde pour une réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal affecte le solde disponible du règlement d'emprunt numéro 269 fermé au montant de 47 574.06 \$ au refinancement d'un montant de 449 800 \$ relatif à un emprunt échéant le 13 décembre 2021.

ADOPTÉE

**2021-09-128 FIXER LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET
DE RÉFÉRENDUMS**

Considérant qu'il y aura des élections municipales le 7 novembre prochain;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la rémunération payable lors d'élections et de référendums;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal fixe la rémunération selon le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
(chapitre E-2.2, a. 580).

Les montants prévus au règlement ont été indexés pour l'exercice financier de 2021 selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 19 décembre 2020, page 925. (a. 1 à 3, 23 à 25, 30, 31).

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt dudit rapport.

2021-09-129 MANDAT SERVICE DE GÉNIE FQM – PROJET RÉPARATION COUDUITES ET PAVAGE RUE MGR ROSS – TECQ

Considérant que la programmation de travaux # 2 dans la TECQ a été approuvée le 15 juillet 2021;

Considérant qu'il faut mandater une firme de génie pour la réalisation de plans, devis, analyses et surveillance;

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités service de génie a fait une proposition d'honoraires pour ces travaux au montant de 38 099.40 \$

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la firme de génie de la FQM pour les services suivants selon l'estimation de M. Marc Lussier, ingénieur en date du 7 septembre 2021:

| Description | |
|----------------------------|--------------|
| Analyse préliminaire | 799.36 \$ |
| Relevé d'arpentage | 1 354.08 \$ |
| Équipement d'arpentage | 660.00 \$ |
| Conception | 2 393.08 \$ |
| Mise en plan | 7 516.00 \$ |
| Devis | 5 995.20 \$ |
| Surveillance de bureau | 5 995.20 \$ |
| Surveillance de chantier | 8 419.20 \$ |
| Total (excluant les taxes) | 33 137.12 \$ |

QUE le Conseil municipal exige que les plans, devis et autres pour aller en appel d'offres soient terminés au plus tard le 1 février 2022 afin que la municipalité puisse aller en appel d'offres et commencer les travaux au printemps 2022.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19h40 Fin : 19h45

2021-09-130 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h46.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 13 septembre 2021, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Victoire Marin, mairesse

Date